

PROGRAMME ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Classe : 2e	Section linguistique : Anglaise
Matière : Allemand LVB	Langue d'enseignement : allemand
Nom de l'enseignant : Andrea Simonin	Périodes hebdomadaires : 3

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS:

L'objectif essentiel au lycée est de conforter, dès la classe de seconde et tout au long des trois années de lycée, les progrès enregistrés ces dernières années dans la compétence orale. Cette amélioration recherchée ne dissocie pas pour autant l'oral et l'écrit: ces domaines de la langue sont complémentaires l'un de l'autre dans les apprentissages et s'articulent dans les situations de communication auxquelles l'élève prend part, quel que soit son niveau dans chacun d'eux.

Comme au collège, le lexique et la grammaire sont toujours abordés à partir de documents et toujours en lien avec un contexte d'utilisation. Cependant, au lycée, la plus grande maturité intellectuelle des élèves permet de développer une approche raisonnée et plus systématisée des différents constituants de la langue, c'est-à-dire le lexique, la grammaire, la phonologie et l'orthographe.

HARMONISATION DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET OBJECTIFS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Les élèves auront la possibilité de se présenter aux épreuves de la certification à double sortie A2/B1. Il s'agit d'une épreuve proposée gratuitement dans le cadre de l'année de troisième et de seconde par l'Éducation Nationale, en partenariat avec son institution jumelle en Allemagne, la KMK. Cette certification atteste soit le niveau A2 du Cadre européen de référence pour les langues (CECRL), soit le niveau B1, selon le nombre de points obtenus.

Pour rappel: Au collège, pour la LV2 (LVB au lycée), le niveau A2 du CECRL doit être atteint dans **au moins deux activités langagières**.

Le lycée permet aux élèves de poursuivre cette progression: en LVB, les élèves de seconde consolident et complètent leur niveau A2 pour atteindre le niveau B1 à la fin de la Terminale.

Cette certification s'inscrit ainsi pleinement dans la différenciation des élèves puisqu'elle permettra à chacun/e de valider un niveau de compétence selon les acquis individuels. C'est aussi un facteur de motivation leur permettant de progresser dans les différentes activités langagières.

Les activités langagières selon le CECRL :

Réception :

La réception comprend la compréhension de l'oral et de l'écrit. Parmi les situations de compréhension de l'oral (écouter et comprendre) on trouve, par exemple: écouter des annonces publiques, s'informer (médias), être spectateur (cinéma, théâtre, réunion publique, conférences, spectacles), etc. Parmi les activités de compréhension de l'écrit (lire), on trouve par exemple: lire pour s'orienter, s'informer ou suivre des instructions, lire pour le plaisir, etc.

Production :

La production comprend l'expression orale et l'expression écrite. Parmi les situations de production orale, l'élève peut être conduit à réaliser des annonces publiques réelles ou fictives, lire un texte travaillé à voix haute, chanter, exposer, commenter des données ou un événement, plaider, etc. Parmi les activités d'écriture, l'élève peut prendre un message sous la dictée, renseigner un questionnaire, écrire des articles de presse, réaliser des affiches, rédiger des notes, des comptes rendus, des résumés et des synthèses, écrire des courriels, réaliser des écrits créatifs, etc.

Interaction :

En situation d'interaction, l'élève échange avec un ou plusieurs interlocuteurs. L'interaction orale se déroule essentiellement sous la forme de discussions formelles ou informelles, débats, interviews, tours de parole, etc. L'interaction écrite prend de plus en plus d'importance au quotidien avec le développement des réseaux sociaux et outils nomades de la communication: courriel, SMS, tweet, forum de discussion, écriture collaborative de texte en ligne, etc.

À l'articulation des activités langagières: **la médiation**. La médiation introduite dans le CECRL consiste à expliciter un discours lu et entendu à quelqu'un qui ne peut le comprendre. À l'oral comme à l'écrit, l'élève médiateur:

- prend des notes, paraphrase ou synthétise un propos ou un dossier documentaire pour autrui, par exemple à l'intention de ses camarades en classe
- identifie les repères culturels inaccessibles à autrui et les lui rend compréhensibles
- traduit un texte écrit, interprète un texte oral ou double une scène de film pour autrui
- anime un travail collectif, facilite la coopération, contribue à des échanges interculturels, etc.

La médiation place l'élève en situation de valoriser l'ensemble de ses connaissances et compétences.

Par ailleurs, l'apprentissage des langues étrangères a pour objectif de familiariser les élèves avec la culture et l'histoire que véhicule la langue étudiée.

La **thématique culturelle de *l'art de vivre ensemble*** se décline, en classe de seconde, selon huit axes :

- 1) Vivre entre générations
- 2) Les univers professionnels, le monde du travail
- 3) Le village, le quartier, la ville
- 4) Représentation de soi et rapport à autrui
- 5) Sports et société
- 6) La création et le rapport aux arts
- 7) Sauver la planète, penser les futurs possibles
- 8) Le passé dans le présent